



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 21908

Texte de la question

M. François Brottes souhaiterait interpeller M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de la filière bois dans le cadre du projet de réforme des baccalauréats technologiques de la série « sciences et technologies industrielles » (STI). En effet, les craintes de voir disparaître l'option D (bois et matériaux associés) ne sont toujours pas levées à ce jour. Pourtant, la filière bois revêt une importance essentielle à l'heure où nous devons relever les défis de gestion de l'après-pétrole, de la réduction de la facture énergétique et de la dette publique, de la lutte contre les gaz à effet de serre, de la création d'emplois durables et non délocalisables, ou, encore, de la construction rapide de logements HQE (haute qualité environnementale). Priver les métiers de la filière bois du bac technologique serait ainsi antiéconomique, contradictoire avec les objectifs prônés par le Gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement ou des récentes assises de la forêt, et fortement pénalisant pour de nombreux territoires, en particulier de montagne. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière, en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a signé conjointement avec les principaux syndicats d'enseignants et les organisations représentatives des lycéens un document définissant des points de convergence sur les grands objectifs et principes de la réforme des lycées. Cette dernière devrait entrer en vigueur à compter de la rentrée 2009 en classe de seconde, de la rentrée 2010 en classe de première et de la rentrée 2011 en classe terminale. C'est pourquoi, à ce stade de la réflexion, il apparaît prématuré de préjuger des aménagements éventuels qui seront apportés à la structure de l'examen du baccalauréat. Le souci du ministre a été de dégager un large consensus sur les lignes directrices d'une rénovation du lycée : mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, donner à tous les élèves d'égales chances de réussite en réduisant le poids des déterminismes sociaux, permettre à chacun de mieux choisir son orientation, donner de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements. La rénovation envisagée passe par un rééquilibrage entre les différentes séries pour faire de chacune d'entre elles une voie d'excellence à part entière. À partir de cet accord sur les grands objectifs, une concertation est engagée pour examiner dans le détail les différentes possibilités d'organisation des formations en lycée d'enseignement général et technologique. À l'issue de la réflexion et de la concertation en cours, le ministre arrêtera ses décisions dans le courant du quatrième trimestre de l'année 2008. À ce stade, aucune décision quant à l'organisation future des enseignements et à la structure des séries n'a donc été prise, que cela concerne le baccalauréat général ou le baccalauréat technologique, dont fait partie la série « Sciences et technologies industrielles » (STI). En tout état de cause, la filière bois du baccalauréat de la série « Sciences et technologies industrielles » (STI) est maintenue à l'année scolaire 2008-2009.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21908

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3601

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7807